



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE AVEC LE PUBLIC

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement

Projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) du Grand Est

1. Objet de la concertation préalable avec le public

RTE Réseau de transport d'Electricité dont le siège est situé immeuble Window, 7C, place du Dôme, à Paris la Défense (92800), a en charge la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) du Grand Est.

Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3°) de l'article L.121-15-1 et de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévue par l'article L.121-16-1 du même code.

2. Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera **du 14 septembre au 30 octobre 2020**.

3. Modalités de la concertation préalable

Pendant la période susvisée, le public a la possibilité de prendre connaissance du dossier soumis à concertation préalable, notamment le projet de S3REnR du Grand Est et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, disponible sur le site internet : <http://www.concertation-s3renr-ge.fr>

Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus,
- par voie postale à l'adresse suivante : Concertation S3REnR Grand Est, RTE – Centre Développement et Ingénierie, Service Concertation, Environnement, Tiers, 8, Rue de Versigny, BP TSA 30007, 54 608 Villers les Nancy, en vue de leur publication sur le site internet.